



République Française  
Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 décembre 2022**

**2022-12-09 Tarifs 2023 – Redevance incitative Ordures Ménagères**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 39 (dont suppléés : 2)  
Nombre de délégués titulaires absents : 36 (dont représentés : 6)  
Votants : 45

Le 15 décembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Pays de Clerval (25340) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*) ; André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*),

**ABSENTS EXCUSES :**

Raymond BOBY (*Bournois*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Richard BRUGGER (*Montussaint*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

**ABSENTS SUPPLEES :**

Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*) ; représenté par son suppléant Joël ROCHET ; .

**ABSENTS REPRESENTES :**

Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Chantal JACQUEMIN ; Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Virginie MERCIOL (*Marvelise*), pouvoir à François HERMOSILLA ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Michel VERDIERE (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Victor ZUAN (*Abbenans*), pouvoir à André PARROT.

**ABSENTS :**

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Michel GONIN (*Viethorey*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jean-Claude VERMOT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2022-12-09

**Tarifs 2023 – Redevance incitative Ordures Ménagères**

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiant l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 modifiant l'article L2333-76 du Code Général des Collectivité Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2020/197 en date du 17 décembre 2020 fixant la nouvelle grille tarifaire du service déchets,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2021/87 en date du 27 mai 2021 actant le règlement de facturation du Service Public d'Élimination des Déchets,

**Considérant** la délibération du SCODEM des 2 Rivières en date du 5 décembre 2022 actant l'augmentation de sa cotisation par habitant de 10 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** l'avis de la Commission déchets, réunie le 6 décembre 2022

**Le Président propose au conseil communautaire :**

- ✓ De répercuter partiellement aux usagers l'augmentation de la cotisation au SCODEM, soit 60 % des 180 000 € applicables à notre EPCI.
- ✓ De valider la nouvelle grille tarifaire applicable au 01/01/2023, comme suit :

Taille des bacs	PF Accès au service2	PF12 levées	RI 2023	Levée>12
80 litres	137 €	28 €	165€	2,3 €
120 litres	137 €	42 €	179 €	3,5 €
240 litres	137 €	85 €	222 €	7,1 €
360 litres	137 €	127 €	264 €	10,6 €
4 roues	137 €	233 €	370 €	19,4 €
Forfait résidences secondaires 80L	137 €	- €	137 €	2,3 €*
Moins-value pour collecte en point de regroupement	- 5 € sur la part fixe d'accès au service			

\* Prix de facturation dès la 1<sup>ère</sup> levée

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la grille tarifaire de redevance incitative d'ordures ménagères présentée en séance, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0